



Aucune indemnisation depuis consolidation accident du travail

Par **Filipe_old**, le **15/10/2007** à **20:13**

Bonjour, rnJ'étais maçon qualifié et je suis en arrêt d'accident du travail (maladie professionnelle) depuis le 16/12/2005 pour problème d'articulation sur les 2 coudes. Et depuis le 15/07/2007, date de consolidation par la SS,[s] je ne perçois plus aucune indemnité ni salaire et vis sur mes maigres économies.[/s]rnJe n'ai pas contesté la consolidation et mon employeur ne m'a pas licencié.rnMon medecin continue à me prescrire des arrêts d'accident de travail.rnPar ailleurs, le médecin du travail m'a dit que je ne pouvais pas reprendre mon activité et qu'i fallait que je me reconvertisse. rnQue dois-je et quels sont mes droits ?rnMerci beaucoup.